



N° 1802 – QU 409

Dépôt : 24.04.2023
Traitement Bureau CDV : 08.05.2023
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 08.09.2023

Question écrite de Moutier à Venir intitulée : « Où en sommes-nous avec le plan de quartier rue de l'Avenir ? »

Introduction

Lors d'une interpellation de Moutier à Venir (MAV) en 2019 concernant la sécurisation des piétons et de la circulation automobile à la rue des Golats – Rue de l'Avenir, il avait été répondu qu'un plan de quartier était à l'étude et que la sécurité des piétons à la rue des Golats – rue de l'Avenir serait prise en compte dans l'étude afin de trouver la meilleure solution du fait qu'un plan de circulation sera revu dans le plan de quartier et alentours

A ce jour, le problème est toujours le même, le contour à la rue des Golats est dangereux pour les piétons et pour les véhicules et rien ne semble bouger concernant ce plan de quartier.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Où en est le plan de quartier de la Rue de l'Avenir – Rue des Golats ?
- Est-ce que la réflexion sur le problème persistant susmentionné a déjà été menée ?
Si non, le problème ne pourrait pas être anticipé par un marquage provisoire avant d'avoir un accident grave ?

Moutier, le 24 avril 2023

Signature (s) :

Moutier à Venir, 1^{ère} signataire :

Mme Maryline Schnegg (2)

M. Francis Pellaton